

# SYNDICAT INTERCOMMUNAL DE LA GRANDE PLAGNE

## REGISTRE DES DELIBERATIONS DU COMITE SYNDICAL

REPUBLIQUE FRANCAISE

-----

DEPARTEMENT DE LA SAVOIE

-----

Nombre de délégués titulaires du SIGP : 13

Date de convocation :

08/10/2025

Nombre de délégués suppléants du SIGP : 5

Date d'affichage :

08/10/2025

Nombre de membres présents : 13

Nombre de votants : 12

Nombre de suffrages exprimés : 12

**Délibération n° 2025-070**

Le 14 octobre 2025 à 18 h 00, le Comité syndical s'est réuni en session ordinaire à La Plagne Tarentaise, sous la présidence de M. Jean-Luc BOCH.

### Présents (12) :

#### AIME-LA-PLAGNE :

M. Laurent DESBRINI, titulaire.

M. Michel GENETTAZ, titulaire.

Mme Corine MAIRONI-GONTHIER, titulaire.

M. Xavier URBAIN, suppléant (de Pascal VALENTIN).

#### CHAMPAGNY :

M. Xavier BRONNER, titulaire.

M. Denis TATOUD, titulaire.

#### LA PLAGNE TARENTEISE :

Mme Fabienne ASTIER, titulaire.

M. Jean-Luc BOCH, titulaire.

M. Pierre OUGIER, titulaire.

M. Romain ROCHET, titulaire.

M. Daniel-Jean VENIAT, titulaire.

M. Christian VIBERT, titulaire.

### Egalement présente (1) :

#### LA PLAGNE TARENTEISE :

Mme Nathalie BENOIT, suppléante.

### Excusés (5) : Mme Marie MARTINOD, suppléante d'Aime-la-Plagne.

MM. Pascal VALENTIN, titulaire d'Aime-la-Plagne (suppléé par M. Xavier URBAIN suppléant d'Aime-la-Plagne), René RUFFIER-LANCHE, titulaire de Champagny, Vincent RUFFIER des AIMES, suppléant de Champagny et Benoît VALENTIN suppléant de La Plagne Tarentaise.

Secrétaire de séance : M. Christian VIBERT, titulaire de La Plagne Tarentaise.

**OBJET** : achat de mobiliers et d'équipements pour les bureaux du SIGP, et travaux d'aménagement dans le bâtiment Les Provagnes : lancement de la consultation et signature des marchés.

**M. le Président :**

Vu le Code de la commande publique,

Considérant que l'amélioration des conditions de travail des équipes du SIGP passe par une réorganisation des bureaux, des travaux de réseaux et une mise aux normes du mobilier pour, entre autres, réduire les risques de santé au travail, accueillir dans les meilleures conditions les nouveaux agents, améliorer les circulations, optimiser la proximité entre les différents pôles...,

Considérant la nécessité que des espaces dédiés à certaines fonctions (espace café, salle de réunion, coworking...) soient déplacés,

Propose de l'autoriser à lancer les consultations correspondantes et de l'autoriser à signer les marchés correspondants.

Précise que ce projet est globalement estimé à 175 K€ TTC.

**Le Comité syndical, après en avoir délibéré et à l'unanimité,**

- **Autorise le Président à lancer les consultations correspondantes conformément au Code de la commande publique.**
- **Autorise le Président, ou toute personne ayant reçu délégation régulière de sa part, à signer les marchés avec les sociétés les mieux-disantes.**

AINSI DELIBERE

Le Secrétaire de séance,  
M. Christian VIBERT



Le Président,  
M. Jean-Luc BOCH



SYNDICAT INTERCOMMUNAL  
DE LA GRANDE PLAGNE  
1355 Route d'Als - Les Provagnes  
73210 LA PLAGNE TARENTOISE

*La présente délibération peut faire l'objet d'un recours gracieux auprès du Président du SIGP dans les deux mois suivant sa notification. Elle peut également faire l'objet d'un recours contentieux, auprès du Tribunal administratif de Grenoble, 2 Place de Verdun - Boîte Postale 1135 - 38022 Grenoble Cedex - Téléphone : 04 76 42 90 00 - Télécopie : 04 76 51 89 44 - Courriel : [greffe.ta-grenoble@juradm.fr](mailto:greffe.ta-grenoble@juradm.fr) (dans le même délai, ou le cas échéant, dans les deux mois suivant le rejet du recours gracieux).*